



Clermont-Ferrand, le 13 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une position commune des agriculteurs des différents Massifs français, pour la future PAC.

Les agriculteurs des Alpes, de Corse, du Jura, du Massif central, des Pyrénées et des Vosges ont décidé d'unir leurs voix, leurs atouts et leurs propositions pour définir une feuille de route collective pour la prochaine Politique Agricole Commune. Ils présentent, ensemble, un livre blanc intitulé « *Quelle politique pour l'agriculture de montagne dans la future PAC* » ?

Les agriculteurs des massifs français le savent, leur « modèle » de production possède tous les atouts pour répondre, concrètement, à l'enjeu prioritaire fixé par le Président de République en matière d'agriculture et d'alimentation : réussir à concilier souveraineté alimentaire - par la présence d'actifs agricoles sur tous les territoires - et durabilité.

Leurs exploitations familiales et herbagères produisent, chaque jour, une multitude de produits d'excellence, tout en rendant des services inégalables en matière d'entretien des paysages, d'animation des territoires et de protection de l'environnement.

Seulement voilà, ce « modèle » prôné tant par le Président de la République que les 150 citoyens de la Convention citoyenne pour le Climat est, aussi, particulièrement vulnérable : parce qu'ils ne parviennent toujours pas, pour la plupart, à vendre leurs produits à des prix couvrant leur coût de production et sont exposés à des « handicaps naturels » supplémentaires, les agriculteurs de massif sont désormais dans une situation extrêmement fragile.

C'est donc avec un mélange de fierté et de gravité qu'ils exposent aujourd'hui leurs attentes pour la future PAC, seule politique à même d'assurer, à ce jour, la pérennité de leur secteur :

- **Maintenir à leur niveau actuel les aides couplées, dont dépend entièrement, aujourd'hui, la survie de leurs exploitations familiales.** Et à travers elles, de l'ensemble des « biens publics » qu'elles génèrent.
- **Renforcer l'ICHN et la cibler sur l'élevage, pour mieux compenser les sur-coûts subis par les agriculteurs de massif, qui nuisent à la compétitivité de leurs produits.**



- **Rémunérer en priorité les services environnementaux réels et existants rendus par les exploitations herbagères et les surfaces pastorales** (stockage de carbone, préservation de la biodiversité, ...) dans le cadre du futur « schéma vert » (« eco-scheme ») du premier pilier. En cohérence avec le Green Deal européen et la Convention Citoyenne pour le Climat, la première ambition de la PAC doit être de pérenniser les exploitations agricoles les plus durables !
- **Maintenir l'éligibilité des surfaces agropastorales aux aides surfaciques** en consolidant notamment les modalités de déclaration et de contrôle de ces surfaces qui prennent en compte leurs spécificités.
- **Permettre aux exploitations de massifs de renforcer leur « autonomie » fourragère et protéique, à travers une conditionnalité** principalement orientée vers cet enjeu.
- Garantir la présence d'actifs sur les territoires de massif à **travers un paiement redistributif fort.**
- Soutenir l'installation en zone de massif, à **travers le maintien d'une majoration de la Dotation Jeunes Agriculteurs.**
- **Déployer, sur certains territoires, des aides utiles à l'accompagnement de la structuration de certaines filières** pour la création de valeur ajoutée.
- **Assurer le maintien d'aides à l'investissement spécifiques adaptées aux projets d'exploitations des territoires de massif,** ciblées prioritairement vers la modernisation des bâtiments et les grands enjeux structurant de l'économie agricole de montagne.
- **Dôter les agriculteurs d'outils de gestion des risques efficaces, entièrement mutualisés,** notamment en ce qui concerne le risque climatique.

CONTACT : Marine COLLI – 06 88 75 07 27

Pour télécharger le Livre Blanc des Massifs français pour la prochaine PAC : <https://www.sidam-massifcentral.fr/2020/12/la-montagne-dans-la-prochaine-pac-le-livre-blanc-des-massifs-français/>